

Septembre 2005

Questions / Réponses

Informations sur les médicaments et la conduite automobile

Certains médicaments peuvent altérer vos capacités à :

- conduire un véhicule (voiture, poids lourd, deux-roues...),
- accomplir des tâches avec des machines qui nécessitent une attention soutenue, de la précision et le respect des consignes de sécurité, que ce soit dans un cadre professionnel ou lors d'activités de bricolage (scies électriques, tronçonneuses...).

Depuis 1999, les médicaments qui peuvent avoir un effet sur l'aptitude à la conduite automobile sont signalés par le pictogramme ci-contre, imprimé sur le conditionnement extérieur.



Pour mieux vous informer de ces risques, l'Afssaps a mis en place un nouveau dispositif. Au cours des prochains mois, le pictogramme actuel sera progressivement remplacé par les trois nouveaux pictogrammes ci-dessous. À chacun correspond :

- un niveau de risque (niveau 1, 2 ou 3), en fonction de l'importance des effets du médicament sur les capacités de conduite ;
- une couleur différente (jaune, orange ou rouge) ;
- un message donnant l'attitude pratique à adopter lors de l'utilisation du médicament concerné.



La prise d'un médicament n'est jamais un acte anodin, car elle peut avoir des conséquences sur votre sécurité et celle des autres. Elle engage toujours votre responsabilité, même si vous avez pris l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

[Médicaments et conduite automobile : les 7 règles d'or](#) (22/09/05), pdf 124ko

1. Pourquoi un médicament peut-il être dangereux pour la conduite ?
2. Quels sont les médicaments dangereux pour la conduite ?
3. Si je dois prendre le volant, quels sont les signes qui doivent m'alerter ?
4. Les effets des médicaments sont-ils les mêmes pour tout le monde ?
5. Que faut-il faire si on utilise des médicaments comportant un pictogramme ?
6. Combien de temps les effets dangereux d'un médicament durent-ils ?
7. Si je prends, chaque jour, un médicament présentant des risques pour la conduite, dois-je arrêter de conduire ?
8. Dans quelles circonstances faut-il être le plus attentif lorsque l'on prend, chaque jour, un médicament ?
9. Cela veut-il dire que, si je suis en cours de traitement et que je le tolère bien, il n'y a aucun risque pour la conduite ?
10. Est-il possible de réduire les effets des médicaments sur la conduite ?
11. Et l'alcool ?

1. Pourquoi un médicament peut-il être dangereux pour la conduite ?

Pour conduire un véhicule, il faut être concentré, en bonne forme physique, avoir une bonne vue, une bonne audition et de bons réflexes, ne pas manquer de sommeil. On estime qu'un conducteur, ayant pris un médicament sédatif (qui peut entraîner une somnolence, rendre moins attentif et/ou ralentir les réflexes), a un risque d'accident 2 à 5 fois plus important. Mais vous devez savoir que certains médicaments peuvent aussi :

- altérer vos capacités de jugement, vous rendre euphorique ou agité,
- diminuer la rapidité de vos réflexes,
- gêner votre vue,
- donner des vertiges,
- perturber vos mouvements...

2. Quels sont les médicaments dangereux pour la conduite ?

Les études réalisées dans les pays occidentaux montrent qu'environ 10 % des blessés ou des tués, lors d'accidents de la route, prenaient des médicaments psychotropes, c'est-à-dire agissant sur le système nerveux, tels que les somnifères ou les tranquillisants (en particulier les médicaments de la famille des benzodiazépines).

Mais, de très nombreux médicaments sont également susceptibles d'altérer vos capacités de conduite.

- ils peuvent vous être prescrits par votre médecin pour lutter contre un trouble passager (allergie, douleur, infection...) ou encore traiter une maladie chronique (hypertension, diabète, maladie de Parkinson, rhumatismes, troubles urinaires...)
- ils peuvent aussi vous être conseillés par votre pharmacien, pour des maladies plus bénignes comme le rhume ou la toux, ou pour prévenir par exemple le mal des transports ;
- enfin, il peut s'agir de médicaments que vous avez achetés de votre propre chef à la pharmacie, sans ordonnance, ni conseil particulier.

3. Si je dois prendre le volant, quels sont les signes qui doivent m'alerter ?

Si vous avez l'intention de conduire après avoir pris un médicament, vous devez être très attentif à l'apparition d'un ou de plusieurs des signes suivants :

- fatigue, envie de dormir, sensation de faiblesse
- vertiges (tête qui "tourne")
- troubles de la vue (vision trouble, mauvaise appréciation des distances, difficultés à voir lorsque la nuit tombe...);

- tremblements, mouvements involontaires, sensations de fourmillements dans les membres, d'engourdissement ; troubles du comportement divers (agressivité, nervosité...) ou du jugement (se sentir excessivement sûr de soi ou au contraire, particulièrement angoissé).

Attention

Il se peut que vous ne ressentiez pas ces signes, mais que cependant vos capacités de conduite soient réellement altérées ; c'est pourquoi il est indispensable de regarder, systématiquement, si un pictogramme figure sur la boîte de chacun de vos médicaments.

4. Les effets des médicaments sont-ils les mêmes pour tout le monde ?

Les effets des médicaments, qu'ils soient bénéfiques ou indésirables, varient d'un sujet à l'autre, en fonction de divers facteurs tels que l'état de santé, l'âge ou la prise simultanée d'autres traitements. Si vous vous interrogez sur les répercussions éventuelles d'un médicament en termes de durée, de fréquence et d'intensité, posez la question à votre médecin ou à votre pharmacien. De plus, il pourra vous aider à choisir le médicament le plus adapté à votre cas.

5. Que faut-il faire si on utilise des médicaments comportant un pictogramme ?

⇒ *Les médicaments de niveau 3 (nouveau pictogramme rouge)*

Par définition, ce sont les médicaments qui présentent le risque le plus élevé. Parmi eux, on retrouve pratiquement tous les somnifères, de nombreux tranquillisants et neuroleptiques, les anesthésiques généraux, les collyres provoquant une dilatation de la pupille. La prise de ces médicaments entraîne une incapacité temporaire qui rend la conduite impossible. Lorsque votre médecin vous prescrit de tels médicaments, vous devez vous informer du délai à respecter avant de pouvoir reprendre le volant.

⇒ *Les médicaments de niveau 2 (nouveau pictogramme orange)*

Ils peuvent, dans certains cas, remettre en cause la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'une machine. Il est donc indispensable d'en parler avec un professionnel de santé, tel le médecin qui vous prescrit ce type de médicaments ou le pharmacien qui vous le délivre ; c'est avec leur aide que vous pourrez vérifier votre aptitude. Cette catégorie de médicaments comprend, entre autres, des antidépresseurs, des anti-douleurs (notamment, ceux contenant des substances comme la codéine, le dextropropoxyphène, la morphine...), des tranquillisants, des médicaments du diabète, de la maladie de Parkinson et de l'épilepsie. Mais des traitements qui pourraient vous sembler plus banals, comme certains médicaments de l'allergie ou du rhume des foins, les médicaments contre le mal des transports..., doivent également vous amener à en parler avec un médecin ou un pharmacien avant de conduire.

⇒ *Les médicaments de niveau 1 (nouveau pictogramme jaune)*

La plupart du temps, ils ne contre-indiquent pas la conduite, mais peuvent parfois présenter des effets réellement dangereux ; par exemple, certains médicaments du rhume ou de la toux peuvent entraîner une somnolence, certains médicaments pour lutter contre l'hypertension artérielle peuvent entraîner des vertiges etc. Vous devez être vigilant, surtout si vous ressentez ou si vous avez déjà ressenti de tels effets.

Attention !

Dans tous les cas (même avec un pictogramme de couleur jaune), il convient de lire attentivement la rubrique " Conducteurs et utilisateurs de machines " de la notice contenue dans la boîte.

Les paragraphes " Mises en garde et précaution d'emploi " et " Effets indésirables " peuvent également vous signaler des effets nocifs pour la conduite.

6. Combien de temps les effets dangereux d'un médicament durent-ils ?

La durée des effets peut être très différente d'un médicament à l'autre et même d'une personne à l'autre ; elle peut aller de quelques heures à plusieurs jours. Ainsi, après avoir pris un somnifère, il est indispensable d'avoir une bonne nuit de sommeil (et pas seulement deux ou trois heures !).

Mais les effets de certains somnifères peuvent se prolonger au cours de la journée suivante. Ainsi, si votre médecin vous prescrit un somnifère, ou tout autre médicament de niveau 3, il est indispensable d'envisager, avec lui, à quel moment vous pouvez reprendre le volant.

7. Si je prends, chaque jour, un médicament présentant des risques pour la conduite, dois-je arrêter de conduire ?

Ce n'est heureusement pas une règle générale. Dans certaines maladies chroniques, telles que l'épilepsie (risque de convulsions) ou le diabète, le fait de suivre un traitement prolongé, en respectant les posologies prescrites, peut, au contraire, restaurer l'aptitude à conduire un véhicule. Certains effets d'un traitement, potentiellement dangereux pour la conduite, pourront même progressivement s'estomper lorsque vous aurez pris le médicament pendant un certain temps.

Dès que votre médecin vous prescrit un médicament à prendre tous les jours, il est important de lui signaler que vous conduisez.

8. Dans quelles circonstances faut-il être le plus attentif lorsque l'on prend, chaque jour, un médicament ?

⇒ *Au début du traitement*

Lorsque vous commencez un nouveau traitement, les effets du ou des médicaments et notamment les effets potentiellement dangereux pour la conduite, peuvent être particulièrement marqués. Le début d'un traitement est donc une période pendant laquelle vous devez observer les effets du médicament sur votre organisme, votre vigilance et votre comportement ; vous devez être très prudent lorsque vous prenez le volant. N'hésitez pas à en parler à votre médecin, qui, dans certains cas, pourra adapter le traitement à vos activités.

⇒ *Lors de l'arrêt du traitement*

Lorsque vous cessez de prendre un médicament auquel votre organisme est accoutumé, des signes de sevrage (nervosité, anxiété, malaise...) apparaissent parfois et altèrent vos capacités de conduite. Dans d'autres cas, des troubles, dont vous ne souffriez plus lorsque vous suiviez votre traitement, peuvent réapparaître.

9. Cela veut-il dire que, si je suis en cours de traitement et que je le tolère bien, il n'y a aucun risque pour la conduite ?

Lors d'un traitement au long cours, il peut arriver que vous soyez fatigué, énervé, que vous souffriez d'une affection passagère (rhume, angine, mal aux dents, infection urinaire...) ; faites attention à toute circonstance de ce type qui pourrait modifier les effets de votre traitement ou vous amener à prendre un nouveau médicament : ce dernier pourrait alors majorer les effets de votre premier traitement ou, à l'inverse, en diminuer l'efficacité.

⚠ Attention, vous ne devez jamais arrêter ou modifier le traitement, que vous prenez tous les jours, de votre propre initiative et sans en parler avec votre médecin !

10. Est-il possible de réduire les effets des médicaments sur la conduite ?

En cas de somnolence, le café, par exemple, peut faire disparaître la sensation de fatigue et améliorer transitoirement la concentration. Mais prudence : la prise d'un produit stimulant ne permet pas de "récupérer", ni de retrouver la forme physique et les capacités de concentration nécessaires à la conduite. La fatigue est toujours là, mais vous ne la sentez plus.

De plus, l'effet de ces produits est généralement court, et, lorsqu'il cesse, vous pouvez vous retrouver en situation dangereuse.

11. Et l'alcool ?

Chacun sait que l'alcool est très dangereux au volant. La conduite avec un taux d'alcool supérieur à 0,5 gramme par litre de sang (0,2 pour les conducteurs de cars) est interdite et passible de sanctions pouvant aller jusqu'à des peines d'emprisonnement. **Mais, attention** : en ayant bu une quantité modérée d'alcool (c'est-à-dire si votre taux d'alcool dans le sang est inférieur à 0,5 gramme par litre), vous pouvez être hors d'état de conduire, si vous avez également pris un médicament qui a des effets sur la conduite.

L'association médicaments + alcool est absolument à proscrire lorsque l'on prend le volant : les risques d'accident dus à l'alcool, d'une part, et aux traitements, d'autre part, peuvent être multipliés ! Il est en de même avec les stupéfiants, qu'il s'agisse de drogues (cannabis, ecstasy, cocaïne, héroïne, crack...) ou de médicaments détournés de leur usage normal.

Faites particulièrement attention à certains médicaments (par exemple, certains sirops contre la toux) qui contiennent de l'alcool et peuvent vous faire dépasser les limites légales, si vous absorbez une boisson alcoolisée dans le même temps.